
commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 07/30/32

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième session
Rome (Italie), 2-7 juillet 2007

RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Apia (Samoa)
10-13 octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions ----- page ii

Rapport de la neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord
et le Pacifique Sud-Ouest ----- page 1

État d'avancement des travaux ----- page 13

Paragraphe(s)

Introduction ----- 1

Ouverture de la session ----- 2

Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) ----- 3

Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex
(Point 2 de l'ordre du jour) ----- 4 - 31

Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex
Alimentarius, y compris le renforcement des capacités (Point 3 de l'ordre du jour) ----- 32 - 37

Plan stratégique pour le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
(CCNASWP) (Point 4 de l'ordre du jour) ----- 38 - 48

Informations sur les Systèmes nationaux de contrôle des aliments et la participation des consommateurs
à l'élaboration de normes alimentaires (CL 2006/17-NASWP, Partie A) (Point 5 de l'ordre du jour) --49 - 50

Informations sur l'utilisation des normes Codex à l'échelle nationale et régionale
(CL 2006/17-NASWP, Partie B) (Point 6 de l'ordre du jour) ----- 51 - 77

Nomination du Coordonnateur (Point 7 de l'ordre du jour) ----- 78 - 79

Autres questions et travaux futurs (Point 8 de l'ordre du jour) ----- 80 - 85

Situation budgétaire du Codex ----- 80 - 81

Élaboration d'une norme pour le kava ----- 82 - 83

Élaboration d'une norme pour le jus de noni ----- 84

*Le point sur les activités concernant l'avant-projet de norme pour le manioc amer au sein du
Comité du Codex sur les fruits et légumes frais* ----- 85

Date et lieu de la prochaine session du Comité (Point 9 de l'ordre du jour) ----- 86

Annexes

Annexe I ----- page 14

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa neuvième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS À SOUMETTRE À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTIÈME SESSION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION:

Le Comité de coordination:

- a fait siennes les recommandations formulées par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-huitième session concernant le rôle et les activités des Comités de coordination régionaux (par. 6);
- a entériné la Partie 1 du projet de Plan stratégique 2008-2013 (par. 9) et a présenté des observations sur la Partie 2 (par. 10 à 13) et la Partie 3 (par. 14);
- a approuvé les *Propositions 4, 5 et 7* pour l'Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex (par. 17) et a formulé des observations sur les autres *Propositions* (par. 18 à 25);
- est convenu à l'unanimité que les Tonga seront nommées Coordonnateur régional pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest et a remercié le Samoa pour son excellent travail en tant que Coordonnateur régional (par. 78 et 79).

QUESTIONS SOUMISES AUX COMITÉS ET AUX GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX

Le Comité de coordination:

Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)

- a en général consenti à ce que le mandat actuel des comités de coordination reste inchangé (par. 27);
- est convenu que les rôles des coordonnateurs régionaux et des membres élus sur une base géographique devraient être clarifiés dans le Manuel de procédure et a recommandé de poursuivre l'examen de cette question à la prochaine session du Comité du Codex sur les principes généraux (par. 31).

AUTRES QUESTIONS

Le Comité de coordination:

- a pris note avec satisfaction de la contribution des pays membres au Fonds fiduciaire car elle avait facilité la participation de nombreux pays en développement de cette région aux activités du Codex et s'est félicité des activités de la FAO et de l'OMS dans la région (par. 37);
- a noté l'état d'avancement du Plan stratégique pour le CCNASWP et est convenu: i) d'adopter une approche progressive pour la mise en oeuvre des Objectifs 3 et 4 du Plan stratégique pour le CCNASWP (par. 43); ii) de mettre en place un groupe de travail électronique dirigé par le Samoa en sa qualité de Coordonnateur régional, afin de faire avancer les activités se rapportant à l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP (par. 45); de prolonger le Plan stratégique jusqu'en 2008 et que le Coordonnateur régional (le Coordonnateur actuel puis celui qui sera nommé par la Commission à sa trentième session) devra favoriser les consultations entre les membres du CCNASWP et coordonnerait la préparation d'un projet de nouveau plan stratégique à examiner à sa prochaine session (par. 46); et que le projet retiendrait les activités qui n'ont pas encore été entreprises et en introduirait de nouvelles en fonction des faits survenus récemment au sein du Codex et comprendrait un calendrier pour la réalisation des activités et des résultats mesurables (par. 47);
- est convenu de créer un groupe de travail traditionnel, qui sera dirigé par le nouveau Coordonnateur régional et qui se réunira juste avant sa prochaine session, afin d'examiner le projet de nouveau Plan stratégique (par. 48);
- s'est félicité de la qualité des rapports sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments et de la participation des consommateurs à l'établissement de normes alimentaires (par. 50);
- a noté que les rapports sur l'utilisation des normes Codex à l'échelle nationale et régionale mettaient en évidence la forte dépendance des pays insulaires du Pacifique vis-à-vis du Codex du fait qu'ils manquent de ressources pour élaborer leurs propres normes (par. 77);
- a recommandé de faire appel à la FAO et à l'OMS, en tant qu'organisations mères du Codex, pour assurer un financement adéquat afin que la Commission puisse remplir son mandat et a demandé aux membres du CCNASWP de plaider lors des réunions des organes directeurs appropriés de la FAO et de l'OMS en faveur d'un financement adéquat pour les activités de la Commission du Codex Alimentarius (par. 81);
- a décidé de demander au groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé sur la nécessité d'élaborer une norme pour le kava, qui tiendrait compte des points mentionnés, pour examen à sa prochaine session (par. 83)
- a décidé de demander au groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé sur la nécessité d'élaborer une norme pour les produits à base de noni pour examen à sa prochaine session (par. 84);
- a pris note du résumé sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la discussion de la norme pour le manioc amer au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (par. 85).

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a tenu sa neuvième session à Mulinafua, Apia, du 10 au 13 octobre 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement du Samoa. La session a été présidée par M. Lemalu Tate Simi, fonctionnaire administratif en chef au Ministère du commerce, de l'industrie et du travail. Y ont assisté des délégués de 12 pays membres de la région et d'une organisation du système des Nations Unies. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Tuilaepa Lufesoliai Sailele Malielegaoi, Premier ministre du Samoa. M. Aru Mathias, représentant du Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (SAPA), et M. JinJing Zhang, fonctionnaire technique chargé de la sécurité sanitaire des aliments du Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS, ont souhaité la bienvenue aux participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. Il est convenu que les thèmes suivants seraient examinés au titre du point 8 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs »:

- Situation budgétaire du Codex (proposition de la Nouvelle-Zélande);
- Élaboration d'une norme pour le Kava (proposition de Vanuatu et Fidji);
- Élaboration d'une norme pour les produits à base de noni (proposition du Samoa);
- Le point sur les travaux en cours concernant l'avant-projet de norme pour le manioc amer au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (proposition des Tonga).

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité de coordination a pris note des questions soulevées lors des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de la vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux, telles que résumées dans les documents de travail CX/NASWP 06/9/2 et CX/NASWP 06/9/2-Add.1.

5. En particulier, le Comité de coordination s'est penché sur les questions ci-après:

Examen des Comités de coordination régionaux (vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius)

6. Le Comité de coordination a noté et fait siennes les recommandations formulées par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-huitième session concernant le rôle et les activités des Comités de coordination régionaux.

Plan stratégique 2008-2013 (vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius)

7. Le Comité de coordination a rappelé la recommandation faite par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session, approuvée par la Commission à sa vingt-neuvième session, invitant le Comité de coordination à commenter le projet de Plan stratégique 2008-2013 contenu dans le document ALINORM 06/29/3A, Annexe II.

¹ CX/NASWP 06/9/1.

² CX/NASWP 06/9/2, CX/NASWP 06/9/2-Add.1.

8. Le Comité de coordination a examiné le projet de Plan stratégique 2008-2013 et formulé les observations ci-après:

Partie 1

9. Le Comité n'avait pas d'observations particulières à formuler au sujet de la première partie du projet de plan stratégique et l'a approuvée.

Partie 2

10. Le Comité de coordination, reconnaissant la discussion en cours sur la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de l'OMS en matière de nutrition, d'activité physique et de santé, a recommandé l'insertion de la phrase suivante après la description actuelle de l'Activité 1.3 dans l'Objectif 1: « tenant compte de la stratégie globale de l'OMS en matière de nutrition, d'activité physique et de santé, élaborer des normes et textes apparentés concernant la nutrition dans le but de fournir aux gouvernements membres des informations sur la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments ».

11. Il est aussi convenu de demander des éclaircissements quant à savoir si l'Activité 2.2 et son calendrier devraient s'appliquer au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNSFDU) qui actuellement ne s'occupe pas de la gestion des risques en ce qui concerne les organes d'experts. Étant donné que le CCNFSDU ne fait que commencer son travail concernant l'élaboration de principes pour l'analyse des risques tels qu'ils s'appliquent à la nutrition, il est peu probable que les délais prévus dans le projet de plan stratégique soient respectés par le CCNFSDU d'ici à 2008.

12. Le Comité de coordination, remarquant que les Activités 1.7, 4.5 et 5.5 devraient aussi être mises en oeuvre au niveau régional, a proposé d'ajouter le mot « régional » à ces activités suivant le cas.

13. Pour ce qui concerne l'Activité 5.1, le Comité de coordination, notant l'appréciation exprimée par certaines délégations pour la contribution de pays donateurs au Fonds fiduciaire du Codex, a également souligné que la viabilité du budget devrait être maintenue pour une participation effective des pays en développement aux travaux relatifs à l'établissement de normes Codex.

Partie 3

14. Le Comité de coordination a appuyé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session, acceptée par la Commission à sa vingt-neuvième session, pour remplacer la présentation utilisée actuellement par le Comité exécutif pour l'examen critique par le Tableau 2, troisième partie du Plan stratégique. A été notée également l'importance des observations des présidents et des pays accueillant les comités pour renforcer les responsabilités des comités dans le processus de gestion des normes.

Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et des groupes spéciaux du Codex (vingt-neuvième session de la Commission)

15. Le Comité de coordination a examiné les propositions figurant aux paragraphes 1 à 28 du document ALINORM 06/29/9B Partie II Add.1 « Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et des groupes spéciaux du Codex », préparé par le Secrétariat du Codex pour la vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius.

16. En notant que la date limite pour la soumission des observations à la lettre circulaire CL 2006/29-CAC, demandant aux gouvernements et aux observateurs de commenter le même thème, était le 31 janvier 2007, le Comité de coordination est convenu que ses observations sur cette question ne sauraient remplacer les opinions des pays individuels sur les propositions.

17. Le Comité de coordination a appuyé les Propositions 4, 5 et 7 et formulé les observations suivantes concernant les autres propositions:

Proposition 1

18. Le Comité de coordination a apprécié l'intention de la proposition visant à réduire le nombre de sessions du Codex, toutefois, il a exprimé quelques réserves quant à la fixation d'une limite maximale pour le nombre de sessions du Codex prévues pendant un exercice biennal et une année civile, car cela conduirait à une perte de souplesse. Il a estimé que mieux classer par ordre de priorité les activités du Codex, élaborer des normes dans les délais prescrits et prolonger l'intervalle entre les sessions (Proposition 3) pourrait être une façon de résoudre le problème du nombre accru de réunions du Codex.

Proposition 2

19. Le Comité de coordination a exprimé des réserves en ce qui concerne la fixation d'une limite maximale pour le nombre d'organes subsidiaires actifs pouvant coexister du fait qu'une telle décision pourrait influencer négativement sur les activités actuelles et futures du Codex liées à des questions importantes d'innocuité.

Proposition 3

20. Le Comité de coordination a en général accepté d'envisager un intervalle plus long entre les sessions et a noté que cette option était déjà utilisée au Codex. Il a estimé que la durée de cet intervalle devrait être examinée en tenant compte de la fréquence des réunions de la Commission afin de ne pas retarder l'adoption des normes Codex.

Proposition 6

21. Le Comité de coordination ne s'est pas exprimé au sujet de cette proposition estimant qu'elle devait être approfondie et peaufinée par le Comité du Codex sur les principes généraux.

Proposition 8

22. Le Comité de coordination n'a pas appuyé la proposition car il a jugé qu'elle devrait être examinée dans le cadre de l'examen général des comités du Codex s'occupant de produits. La délégation des Tonga a exprimé des réserves quant à cette décision.

Proposition 9

23. Le Comité de coordination a soutenu cette proposition jugeant qu'elle contribuerait à accélérer les travaux du Codex. Il a recommandé que la proposition fasse explicitement référence à d'autres comités s'occupant de questions générales, par exemple le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

Proposition 10

24. Le Comité de coordination a jugé la proposition très importante pour le Codex et a estimé que le mandat du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et celui du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime doivent être examinés à la lumière de cette proposition.

Proposition 11

25. Le Comité de coordination a appuyé la large ouverture de cette proposition et a demandé que soient clarifiés les mots « en particulier autres que les normes ISO » afin de garantir que les informations sur l'utilisation et l'élaboration des normes ISO soient aussi fournies au Comité exécutif et à la Commission en 2007.

Mandat des Comités de coordination régionaux (vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux- CCGP)

26. Le Comité de coordination a réfléchi à la possibilité d'insérer l'alinéa: « Favoriser l'adoption de positions régionales sur des sujets stratégiques », proposé par le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) dans son propre mandat et à ses éventuelles implications.

27. Certaines délégations ont jugé que le mandat actuel était suffisamment large pour que les Comités de coordination puissent formuler des positions régionales parmi les membres, le cas échéant, et qu'il n'était pas nécessaire de l'amender. Bien qu'une délégation se soit déclarée pour l'inclusion de la phrase proposée par le CCLAC, la majorité des délégations n'a pas appuyé cette inclusion et a suggéré que tous les comités de coordination aient le même mandat. Le Comité de coordination a en général consenti à ce que le mandat actuel reste inchangé.

28. Le Comité de coordination a noté l'opinion d'une délégation selon laquelle l'insertion de l'alinéa proposée devrait être examinée plus avant étant donné que le Comité de coordination devrait se montrer plus actif pour représenter le point de vue de la région sur des questions stratégiques.

Rôles respectifs des coordonnateurs régionaux et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique (vingt-troisième session du CCGP)

29. Le Comité de coordination s'est penché sur la question des rôles respectifs des coordonnateurs régionaux et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique.

30. Certaines délégations ont appuyé le rôle des coordonnateurs régionaux représentant l'intérêt des régions ou groupe de pays concernés et le rôle des membres élus sur une base géographique pour représenter l'intérêt de la Commission dans son ensemble.

31. Le Comité de coordination est convenu que les rôles des coordonnateurs régionaux et des membres élus sur une base géographique devraient être clarifiés dans le Manuel de procédure et a recommandé de poursuivre l'examen de cette question à la prochaine session du Comité du Codex sur les principes généraux.

ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, Y COMPRIS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 3 de l'ordre du jour)³

32. Le représentant de la FAO a informé le Comité de coordination du transfert de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs renommée récemment, qui héberge le Secrétariat du Codex, les secrétariats du JECFA et des JEMRA et le personnel s'occupant de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, dans le Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs, conformément à l'approche de la ferme à la table de la nutrition, de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs.

33. Le Comité de coordination a été informé des mécanismes de financement visant à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce et le Fonds fiduciaire du Codex pour augmenter la participation des pays en développement et des pays en transition aux activités de la Commission du Codex Alimentarius.

34. Pour ce qui concerne le renforcement des activités, le Comité de coordination a été informé que la FAO et l'OMS étaient engagés dans un programme d'activités et de projets d'assistance technique aux niveaux national, régional et international, couvrant une vaste gamme de domaines liés à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments. La FAO et l'OMS organisent aussi un certain nombre d'événements, d'ateliers et de consultations d'experts au niveau international sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. En outre, la FAO et l'OMS continuent de participer à la préparation d'un certain nombre de manuels, de directives et de matériel didactique pour faciliter les initiatives visant le renforcement des capacités. Ils portent sur des domaines incluant la sécurité sanitaire et la qualité des fruits et légumes frais, l'analyse des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, des systèmes nationaux de contrôle des aliments, l'évaluation des risques microbiologiques, la participation accrue des activités du Codex et la sécurité sanitaire des produits dérivés des biotechnologies modernes. De plus, le représentant a informé les délégués au sujet d'un certain nombre

³ CX/NASWP 06/9/3-Partie 1, CX/NASWP 06/9/3-Partie 2.

d'activités spécifiques de renforcement des capacités menées dans la région du Pacifique Sud-Ouest; pour plus d'information, se reporter au document CX/NASWP 06/9/3- Partie 1.

35. Le représentant de l'OMS a informé le Comité que le Département de la sécurité sanitaire des aliments a été renommé Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire, après la fusion avec les unités s'occupant des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire relevant auparavant du Département des maladies transmissibles. Le représentant, se référant au document de travail, a également mis en valeur certaines activités de renforcement des capacités entreprises par l'OMS dont une réunion, financée par l'OMS, organisée par l'Association pour la salubrité de l'environnement dans la région Pacifique Nord (NPEHA) en septembre 2006, qui s'est penchée sur les questions concernant les règlements et les normes alimentaires et le renforcement de la collecte et du partage des données dans les pays de la région Pacifique Nord et a identifié les lacunes et les domaines prioritaires pour le développement et a mis en place un plan d'action pour renforcer la législation sur la sécurité sanitaire des aliments. Il a également informé le comité du prochain quatrième cours de formation en Études internationales de régime alimentaire total et d'un atelier qui se tiendront à Beijing du 16 au 27 octobre 2006.

36. Le représentant de la FAO a informé le Comité de coordination sur d'autres questions soulevées par la FAO et l'OMS, y compris les résultats des récentes réunions d'experts FAO/OMS, ainsi que des progrès du processus consultatif FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays membres. Ce faisant, il a rappelé qu'à sa vingt-neuvième session, la Commission a pris note des situations budgétaires de la FAO et de l'OMS et a exprimé le souhait que la FAO et l'OMS obtiennent un financement suffisant pour soutenir les activités du Codex en temps opportun.

37. Le Comité de coordination a pris note avec satisfaction de la contribution des pays membres au Fonds fiduciaire car elle a facilité la participation de nombreux pays en développement de cette région aux activités du Codex. Le Comité de coordination a également pris note de la suggestion d'une délégation selon laquelle la demande de contribution pourrait être adressée à d'autres sources que les États Membres, par exemple la Banque mondiale, de manière à renforcer la viabilité du fonds sur le long terme. Le Comité de coordination s'est félicité des activités de la FAO et de l'OMS dans la région.

PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCNASWP (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

38. La délégation du Samoa a informé le Comité de coordination que la consultation électronique pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan stratégique pour le CCNASWP a démarré en octobre 2005 et qu'un dispositif avait été conçu pour l'examen, comprenant les objectifs et les sous-activités connexes évalués par rapport à l'état d'avancement du point de vue du Coordonnateur régional, avec des domaines stratégiques correspondants pour le développement collectif futur. Il a aussi été expliqué que l'Annexe II du document de travail CX/NASWP 06/9/4 rassemblait les observations envoyées par sept pays et que l'Annexe III comprenait un résumé des observations soumises et des stratégies possibles pour faire avancer le plan stratégique.

39. Le Comité de coordination a remercié la délégation du Samoa pour son excellent travail et a noté que certains des objectifs, par exemple les Objectifs 1, 2 et 6, avaient déjà été partiellement atteints tandis que d'autres exigeaient plus de temps. Il a été observé qu'un calendrier pour la réalisation des activités et des résultats mesurables étaient des omissions importantes et qu'il fallait les insérer dans le nouveau Plan stratégique.

40. Lors de l'examen de l'Annexe III du document de travail, le Comité de coordination a formulé les observations suivantes:

⁴ CX/NASWP 06/9/4; CRD 2 (Observations des Tonga); CRD 4 (Observations de l'Australie); CRD 5 (Observations des Îles Salomon).

Objectif 1 – Améliorer la coordination et la communication des activités régionales au sein du Codex

41. Les pays de la Quadrilatérale ont été félicités pour avoir pris la direction de la mise en oeuvre des activités liées à l'Objectif 1. Le partage des informations, des documents et des observations avec les pays insulaires du Pacifique s'est avéré très utile en facilitant la compréhension des questions soumises à l'examen au sein du Codex et pour la préparation des positions nationales. L'établissement du Fonds fiduciaire du Codex et l'appui fourni par les pays insulaires du Pacifique ont aussi été notés avec satisfaction. Afin de favoriser la réalisation de cet objectif, il a été proposé de demander l'assistance technique de la FAO/OMS pour aider les pays insulaires du Pacifique à identifier les domaines de travail prioritaires et à élaborer des documents Codex.

Objectif 2 – Encourager la participation maximale de tous les pays membres de la région aux activités du Comité régional de coordination

42. Le Fonds fiduciaire a été jugé très utile pour le renforcement de la participation des pays insulaires du Pacifique aux activités du Codex.

Objectif 3 – Encourager le développement et le renforcement des capacités des services centraux de liaison avec le Codex et de leurs infrastructures d'appui dans les pays insulaires du Pacifique afin qu'ils remplissent leurs fonctions essentielles.

Objectif 4 – Intensifier l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les pays membres développés et en développement de la région

43. Pour la réalisation des Objectifs 3 et 4, le Comité est convenu d'adopter une approche progressive en conformité avec les activités énumérées dans le Plan stratégique. Cette approche prévoyait ce qui suit:

- i. préparer un questionnaire à distribuer aux membres du CCNASWP afin de déterminer les progrès accomplis par les Services centraux de liaison avec le Codex en ce qui concerne les procédures administratives et consultatives pour appuyer leur contribution aux activités du Codex et faire la lumière sur les capacités scientifiques et techniques des pays insulaires du Pacifique membres;
- ii. recueillir et adapter les réponses aux activités de formation concernant les capacités;
- iii. mener certaines des activités de formation/renforcement des capacités et de communication identifiées sous les Objectifs 3 et 4 du Plan stratégique.

44. À cet égard, il a été observé que: le document « Besoins relatifs au renforcement des capacités des pays insulaires du Pacifique concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments », présenté par le Samoa lors de l'atelier régional pour l'examen des questions d'importance stratégique pour la région⁵, a déjà fourni des données et des informations utiles à étudier pour mener les activités de renforcement des capacités; et le document de travail CX/NASWP 06/9/3 a fourni des informations détaillées sur les projets et activités de la FAO dans la région à inclure dans le document afin de suivre la mise en oeuvre du Plan stratégique. Le Comité de coordination a accepté l'offre de la délégation australienne de préparer et diffuser le questionnaire et rassembler les réponses.

Objectif 6 – Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique.

⁵ Apia (Samoa), 9 octobre 2006.

45. Afin de faire avancer les activités se rapportant à l'*Objectif 6*, le Comité de coordination est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique, dirigé par le Samoa⁶, en sa qualité de Coordonnateur régional⁷, pour:

- i. traiter des problèmes communs rencontrés pour mener les activités du Codex et participer activement à l'élaboration de normes pour les produits alimentaires des pays insulaires du Pacifique;
- ii. identifier des produits alimentaires spécifiques des pays insulaires du Pacifique qui exigent l'élaboration de normes en vue de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires;
- iii. formuler des propositions pour de nouvelles normes pour les denrées alimentaires produites dans les pays insulaires du Pacifique;
- iv. présenter un rapport sur les activités du groupe de travail électronique à la prochaine session du CCNASWP.

46. Le Comité de coordination, notant que le calendrier pour la mise en oeuvre du plan stratégique était 2004-2007 et que sa prochaine session se tiendrait en 2008, a décidé de prolonger le Plan stratégique jusqu'en 2008 et que le Coordonnateur régional (le coordonnateur actuel et celui qui sera nommé par la Commission à sa trentième session) favoriserait les consultations entre les membres du CCNASWP et coordonnerait la préparation d'un projet de nouveau plan stratégique à examiner à sa prochaine session.

47. Il a été décidé que le projet retiendrait les activités qui n'ont pas encore été entreprises et en introduirait de nouvelles en fonction des derniers faits survenus au sein du Codex. Il a également été convenu que le projet comprendrait un calendrier pour la réalisation des activités et des résultats mesurables.

48. Le Comité de coordination est convenu de créer un groupe de travail traditionnel⁸, dirigé par le nouveau Coordonnateur régional, qui se réunira juste avant sa prochaine session afin d'examiner le projet de nouveau plan stratégique.

INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS ET LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DE NORMES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)⁹

49. Le Comité de coordination a été informé de l'évolution récente et de l'état actuel des questions concernant le contrôle et la sécurité sanitaire des aliments dans les pays de la région. Il a également été pris bonne note des informations fournies par les deux organisations ayant statut d'observateur. Nombre de pays ont donné des informations par écrit, soit dans des documents de travail officiels, soit comme document de séance (CRD), tandis que d'autres ont fourni des informations verbalement. Le Comité de coordination a noté que toutes les informations écrites soumises seraient communiquées aux délégations du CCNASWP.

⁶ Avec le concours de: Îles Cook, Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu; le groupe de travail électronique ne travaillera qu'en anglais.

⁷ Cette tâche sera transférée au nouveau Coordonnateur régional qui sera nommé à la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius.

⁸ Ouvert à tous les pays membres du CCNASWP; le groupe de travail traditionnel ne travaillera qu'en anglais.

⁹ CX/NASWP 06/9/5 (Informations de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du CSPI et de l'IACFO soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/17-NASWP, Partie A); CX/NASWP 06/9/5-Add.1 (Informations du Canada et du Samoa); CRD 1 (Informations des États-unis d'Amérique); CRD 3 (Informations des Tonga); CRD 8 (Informations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée), CRD 12 (Informations de Kiribati).

Observations générales concernant les rapports

50. Le Comité de coordination s'est félicité de la qualité des rapports présentés et des informations qu'ils contiennent. À ce propos, une délégation a fait observer qu'un large éventail de questions avait été présenté et qu'il serait bon que le Comité de coordination envisage de partager ces informations continuellement et plus fréquemment, au lieu de le faire tous les deux ans. D'autres délégations ont souligné que les rapports révélaient des lacunes importantes pour ce qui est de la mise en place des systèmes de contrôle des aliments et ont suggéré qu'une meilleure communication et une meilleure collaboration entre les pays de la région aideraient à réduire au minimum ces lacunes. Sur ce point, il a été noté que des initiatives et des programmes étaient déjà en place pour combler ces lacunes. Par ailleurs, les rapports ont fourni aux pays des exemples d'expérience pratique qui les aideront à renforcer leurs propres systèmes de contrôle des aliments et des informations utiles pour identifier les pays de la région qui pourraient leur fournir une assistance.

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES NORMES CODEX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁰

51. Le Comité de coordination a rappelé la décision prise par le Comité exécutif à sa cinquante-septième session d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour des Comités de coordination régionale concernant l'utilisation des normes et textes apparentés du Codex à l'échelle nationale et régionale et, en vue de cette décision, la recommandation que les membres des comités de coordination soumettent des informations sur l'emploi des normes Codex¹¹. Ci-après un résumé des déclarations individuelles des pays. Bon nombre des pays ont fourni des informations par écrit, soit sous la forme de documents de travail officiels, soit sous la forme de documents de séance, tandis que d'autres se sont exprimés verbalement.

Australie

52. En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Australie a signé l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et devra harmoniser ses normes nationales avec les normes Codex autant que possible. Les normes alimentaires australiennes sont fondées sur l'évaluation scientifique des risques, sont appliquées avec cohérence et n'exercent pas plus de contraintes sur le commerce qu'il n'est nécessaire. Une étude récente des méthodes réglementaires en Australie a également réaffirmé l'importance de justifier des variations apportées aux normes internationales.

53. Pour ce qui concerne les difficultés rencontrées pour utiliser ou appliquer des normes et textes apparentés du Codex à l'échelle nationale et régionale, l'Australie a défini les variations au niveau mondial comme étant un problème important attribuable à des conditions climatiques ou géographiques différentes.

54. En vertu de son double mandat, le Codex doit à la fois protéger les consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. Dans le Codex, l'expression « pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires », se réfère généralement aux pratiques frauduleuses et trompeuses. L'Australie considère qu'il y a plusieurs questions non liées à la sécurité sanitaire des aliments qui ont des implications plus vastes en politique commerciale et qui ne devraient pas être imposées moyennant des normes internationales, par exemple, des normes relatives à la qualité prescriptives de nature commerciale qui ne cadrent pas avec le double mandat du Codex.

55. Les décisions du Codex se répercutent directement sur les droits et obligations de tous les membres vis-à-vis de l'OMC. Cela pourrait avoir une incidence aussi bien sur le plan de l'intérêt du commerce des produits alimentaires des pays membres que sur les mesures que ceux-ci pourraient appliquer dans leur propre pays pour

¹⁰ CX/NASWP 06/9/6 (Informations de l'Australie et observations de la Nouvelle-Zélande soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/17-NASWP, Partie B); CX/NASWP 06/9/6-Add.1 (Informations du Canada et du Samoa); CRD 2 (Informations des Tonga); CRD 9 (Informations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

¹¹ ALINORM 06/29/3, par. 105.

protéger la santé humaine ou pour protéger les consommateurs contre les fraudes ou les comportements trompeurs dans le commerce des produits alimentaires.

56. Il est nécessaire de faire en sorte que les normes Codex reflètent des préoccupations mondiales légitimes, aient un fondement scientifique pour la protection de la santé des consommateurs et ne fournissent pas l'occasion de poser des obstacles injustifiés au commerce.

Canada

57. La politique du Gouvernement canadien en matière de réglementation exige la prise en compte des normes internationales pour la formulation des politiques et réglementations nationales. Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments tiennent compte des normes Codex lorsqu'elles élaborent ou révisent des réglementations canadiennes sur les aliments. Les normes Codex sont adoptées lorsqu'elles répondent aux objectifs de la réglementation concernant la sécurité sanitaire des aliments. Lorsque les normes Codex ne sont pas adoptées, les différences et les raisons sont clairement expliquées.

Kiribati

58. Kiribati adopte un projet de loi sur la sécurité sanitaire des aliments, qui doit encore être approuvé par le Président, et élabore un système national de contrôle des aliments sur la base des normes Codex.

Îles Cook

59. Les Îles Cook appliquent les normes Codex comme base pour leur loi sur les aliments et pour la réglementation des aliments.

Fidji

60. Fidji utilise les normes Codex comme lignes directrices pour ce qui concerne la conformité avec les normes pour les importations et exportations. Les lois sur les aliments à Fidji sont obsolètes. Une révision de toutes les lois est en cours pour ce qui est du contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments en particulier au sein des Ministères de la santé et de l'agriculture.

61. Le Ministère de la santé travaille avec le Comité national du Codex sur l'adoption de normes Codex dans les législations nationales, par exemple dans la nouvelle réglementation sur la sécurité sanitaire des aliments, et essaie d'harmoniser ses normes nationales avec les normes Codex, autant que possible.

Nouvelle-Zélande

62. Satisfaisant à ses engagements internationaux relatifs aux accords SPS (application des mesures sanitaires et phytosanitaires) et OTC (obstacles techniques au commerce) de l'OMC, la Nouvelle-Zélande a l'habitude de fonder ses mesures nationales sur des normes internationales (là où elles existent) dans toute la mesure du possible et à condition qu'elles répondent au degré de protection fixé au niveau national.

63. Dans le cas des limites maximales de résidus (LMR), la Nouvelle Zélande, cohérente avec le principe de libre distribution, autorise l'importation et la vente des produits qui répondent aux LMR fixées par le Codex pour les pesticides et les médicaments vétérinaires.

64. Sur un plan plus général, la Loi néo-zélandaise sur les aliments de 1981 et les règlements y relatifs contiennent des dispositions qui reconnaissent et appuient le principe de l'harmonisation internationale, et les organismes de réglementation tiennent compte des normes Codex pour élaborer et appliquer des mesures et règlements nationaux.

65. La Nouvelle-Zélande appuie également le point de vue de l'Australie concernant la nécessité que les normes Codex tiennent compte des variations se produisant à l'échelle mondiale.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

66. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a établi une loi sur les aliments et met la dernière main à sa réglementation sur les produits alimentaires en s'appuyant sur les normes Codex.

Samoa

67. Le Samoa adopte actuellement les dispositions pertinentes du projet actuel de Code d'usages en matière d'hygiène pour les produits à base d'oeufs du Codex dans le projet de norme nationale pour les oeufs; une législation sur la pêche a également été mise en place à partir des textes du Codex et le Samoa continuera d'utiliser les normes Codex et les textes apparentés comme point de repère pour toutes ses normes alimentaires.

68. Le Samoa s'est heurté à des difficultés pour utiliser ou appliquer des normes et textes apparentés du Codex à l'échelle nationale et régionale. Il a encore besoin d'experts pour rédiger des dispositions pertinentes; il manque de laboratoires pour effectuer des analyses qui pourraient fournir des avis scientifiques éclairés; les fonds sont insuffisants pour faire appel aux services d'experts de la région et il est nécessaire de former le personnel des ministères concernés.

Îles Salomon

69. Les Îles Salomon sont déjà membres de l'OMC et commercialisent leurs produits alimentaires dans et hors de la région selon les accords SPS/OTC.

70. Les Îles Salomon ont incorporé les normes Codex dans la Loi sur les aliments sains de 1996, les Règlements pour la pêche de 2005 et le projet de Règlement sur l'hygiène alimentaire qui fait actuellement l'objet d'un examen technique.

Tonga

71. Les Tonga élaborent des normes simplement en adoptant et adaptant les normes Codex. Ces normes ne seront pas appliquées tant que le projet de loi sur les aliments ne sera pas promulgué, ce qui devrait avoir lieu avant la fin de 2007 ou au plus tard au début de 2008. Le manque de capacités techniques nationales dans ce domaine a créé des difficultés pour adapter les normes et directives Codex au niveau national.

72. En tant que pays accédant à l'OMC et signataire de l'Accord commercial pour les pays insulaires du Pacifique (PICTA) et de l'Accord des pays de la région Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER), les Tonga reconnaissent l'importance d'utiliser les normes et directives Codex pour harmoniser la législation et les règlements dans la région et partout dans le monde. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un domaine et d'un champ d'action nouveaux pour les entreprises alimentaires aux Tonga, le coût initial pour les industries alimentaires pour se conformer à ces normes et règlements serait élevé et cela pourrait se répercuter sur les consommateurs.

73. Le problème des Tonga actuellement ou lorsque la loi sur les aliments proposée entrera en vigueur fin 2008/2009 est de faire en sorte que les industries alimentaires et les consommateurs comprennent la nécessité d'améliorer les activités de contrôle des aliments et de s'engager à appliquer la loi.

États-Unis d'Amérique

74. Les États-Unis d'Amérique prennent au sérieux leurs engagements vis-à-vis de l'OMC et remplissent leurs engagements au titre de l'Accord SPS en appuyant leurs mesures sur des normes, directives et recommandations internationales là où elles existent, en tenant compte d'autres aspects importants, y compris les connaissances scientifiques actuelles et le degré de protection approprié fixé au niveau national.

75. Par conséquent, les États-Unis tiennent systématiquement compte des normes Codex pour élaborer leurs propres normes nationales, là où celles-ci sont applicables. En outre, les États-Unis ont travaillé au sein de divers comités du Codex depuis que le Codex s'emploie à ce que les normes Codex et les normes des États-Unis concernant la sécurité sanitaire des aliments et les produits de base soient cohérentes les unes avec les autres.

Vanuatu

76. Le Vanuatu n'est pas encore membre de l'OMC mais il s'efforce d'appliquer les normes Codex, comme il ressort du projet de règlement pour le contrôle des aliments qui a été soumis au Ministre de la santé pour

approbation. Le Vanuatu envisage également d'élaborer des normes et procédures nationales pour le contrôle des aliments alignées sur les normes Codex correspondantes.

Observation générale concernant les rapports

77. Le Comité de coordination a noté que les rapports mettaient en évidence la forte dépendance des pays insulaires du Pacifique vis-à-vis du Codex du fait qu'ils manquent de ressources pour élaborer leurs propres normes.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 7 de l'ordre du jour)¹²

78. Sur proposition de la délégation de Fidji, le Comité de coordination a décidé à l'unanimité de recommander à la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius que les Tonga soient nommées Coordonnateur régional pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. La délégation des Tonga a remercié tous les pays pour leur appui et a accepté la nomination.

79. Le Comité de coordination a remercié le Samoa pour son excellent travail en tant que Coordonnateur régional.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)

Situation budgétaire du Codex

80. La délégation de la Nouvelle-Zélande a rappelé la décision de la Commission d'approuver un certain nombre de mesures de réduction des coûts afin de faire face aux déficits prévus dans le financement des activités de la Commission du Codex Alimentarius et a noté l'importance des travaux de la Commission du Codex Alimentarius dans la poursuite des objectifs liés à la protection de la santé des consommateurs et à la mise en œuvre de pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.

81. Le Comité de coordination a vivement appuyé la recommandation de la délégation de la Nouvelle-Zélande de faire appel à la FAO et à l'OMS, en tant qu'organisations mères du Codex, d'assurer un financement adéquat pour que la Commission puisse remplir son mandat. Il a également demandé aux membres du CCNASWP de plaider, lors des réunions des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, pour un financement adéquat des activités de la Commission du Codex Alimentarius.

Élaboration d'une norme pour le kava¹³

82. Le Comité de coordination a noté les propositions présentées par les délégations du Vanuatu et de Fidji concernant l'élaboration d'une norme internationale pour les boissons à base de kava et une norme régionale pour les produits à base de kava séché, respectivement. Le Comité de coordination a noté que les deux propositions présentaient à la fois des points communs et quelques différences et qu'il fallait poursuivre certains travaux pour que le Comité de coordination puisse prendre une décision concernant les nouvelles activités dans ce domaine. En particulier, il a été indiqué qu'il fallait référencer toutes les données et toutes les informations, identifier différentes variétés de kava et présenter plus de preuves scientifiques à l'appui des déclarations concernant la sécurité sanitaire des produits à base de kava. Pour ce qui concerne ce dernier point, il a été noté que l'OMS publierait bientôt un rapport sur les produits à base de kava.

83. Le Comité de coordination est convenu de demander au groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP (voir par. 45) d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé justifiant la nécessité d'élaborer une norme pour le kava, qui tiendrait compte des points susmentionnés, pour examen à sa prochaine session.

¹² CX/NASWP 06/9/7.

¹³ CRD 6 (Norme pour le kava, présentée par le Vanuatu); CRD 11 (Proposition pour les produits à base de kava séché, soumise par les pays suivants: Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga).

Élaboration d'une norme pour les produits à base de noni¹⁴

84. La délégation du Samoa a informé le Comité de coordination qu'elle souhaite entamer l'élaboration d'une norme pour les produits à base de noni. Le Comité de coordination est convenu de demander au Groupe de travail électronique chargé de l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP (voir par. 45) d'ajouter à son mandat la préparation d'un document de travail détaillé sur la nécessité d'élaborer une telle norme pour examen à sa prochaine session.

Le point sur les activités concernant l'Avant-projet de norme pour le manioc amer au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais¹⁵

85. La délégation des Tonga a présenté un résumé sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la discussion de la norme pour le manioc amer au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ (Point 9 de l'ordre du jour)

86. Le Comité de coordination a été informé que les dispositions relatives à sa prochaine session seraient communiquées aux membres après la nomination du Coordonnateur par la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session.

¹⁴ CRD 10 (Élaboration d'une norme pour les produits à base de noni, soumise par le Samoa).

¹⁵ CRD 7 (Rapport succinct sur l'état d'avancement des activités concernant le manioc, présenté par les Tonga).

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

| OBJET | ÉTAPE | MESURES A PRENDRE PAR: | RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT ALINORM 07/30/32 |
|---|--------------|-----------------------------------|--|
| Rapport du Groupe de travail électronique concernant l'Objectif 6 du Plan stratégique pour le CCNASWP | | Groupe de travail électronique | Par. 45 |
| Projet de nouveau plan stratégique pour le CCNASWP | - | Coordonnateur régional | Par. 46 |
| Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour le kava | - | Groupe de travail électronique | Par. 83 |
| Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour les produits à base de noni | - | Groupe de travail électronique | Par. 84 |

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Mr Lemalu Tate Simi
 Chief Executive Officer
 Ministry of Commerce, Industry and Labour
 P.O.Box 862, Level 4, ACC House
 Apia, SAMOA
 Tel: (0685) 20441
 Fax: (0685) 20443
 Email: ltsimi@mcil.gov.ws

AUSTRALIA:**Mr Bill Magee**

(Head of Delegation)
 General Manager – Product Safety & Integrity
 Product Integrity, Animal and Plant Health Division
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra, ACT 2601, AUSTRALIA
 Tel: +612 6272 3220
 Fax: +612 6272 5697
 Email: bill.magee@daff.gov.au

Ms Suzanne Blake

Executive Officer – Codex Australia
 Product Integrity, Animal and Plant Health Division
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra, ACT 2601, AUSTRALIA
 Tel: +612 6272 5112
 Fax: +612 6272 3103
 Email: Suzanne.blake@daff.gov.au

CANADA**Mr Ron Burke**

(Head of Delegation)
 Director, Bureau of Food Regulatory, International
 and Interagency Affairs and Codex Contact Point
 for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 200 Tunney's Pasture Driveway
 Room 2395 (070C1)
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2, CANADA
 Tel: +613 957 1748
 Fax: +613 941 3537
 Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand Gagnon

Manager
 Intergovernmental & International Coordination
 Food Safety Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9, CANADA
 Tel: +613 221 7161
 Fax: +613 221 7295
 Email: bgagnon@inspection.gc.ca

COOK ISLANDS**Mr Ngatokorua Mataio**

National Codex Committee Chairman
Secretary of Agriculture
PO Box 96
Rarotonga, COOK ISLANDS
Tel: +682 28711
Fax: +682 21881
Email: mataio@agriculture.gov.ck

KIRIBATI**Ms Eweata Maata**

(Head of Delegation)
State Advocate
Attorney General's Office
PO Box 62
Bairiki, Tarawa, KIRIBATI
Tel: +686 21242
Fax: +686 21025
Email: eweatamaata@yahoo.com

FIJI**Mr Waisele Delai**

(Head of Delegation)
National Adviser Environmental Health
Ministry of Health
PO Box 2223
Government Building
Suva, FIJI ISLANDS
Tel: +679 3306177
Fax: +679 3306163
Email: wdelai@health.gov.fj

Ms Miliakere R. Nawaikula

Principal Research Officer
Ministry of Agriculture
Korouivia Research Station
PO Box 77
Nausori, FIJI ISLANDS
Tel: +679 3477044
Fax: +679 3400262
Email: miliakere.nawaikula@govnet.com.fj or
milinawaikula@yahoo.com

NEW ZEALAND**Mr S Rajasekar**

(Head of Delegation)
Programme Manager – Codex and Codex Contact
Point for New Zealand
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64 463 2576
Fax: +64 463 2583
Email: raj.rajasekar@nzfsa.govt.nz

Mr Bruce Burdon

Assistant Director – Policy
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64 463 2571
Fax: +64 463 2583
Email: bruce.burdon@nzfsa.govt.nz

Ms Melissa Quarrie

Policy Analyst, Codex
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64 463 3414
Fax: +64 463 2583
Email: melissa.quarrie@nzfsa.govt.nz

PAPUA NEW GUINEA**Mr Ian Onaga**

(Head of Delegation)
Program Manager
Technical and Field Services Station
Agricultural Science and Technology Branch
Provincial Agriculture and Livestock Division
Department of Agriculture and Livestock
PO Box 2141
Boroko, Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA
Tel: +675 3200705 / 3202959
Fax: +675 3211046
Email: onaga_ianonaga@datec.net.pg

SAMOA**Mr Seumanutafa Malaki Iakopo**

(Head of Delegation)
Chief Executive Officer
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 1874
Apia, SAMOA
Tel: +685 22561
Fax: +685 24576
Email: maffm@lesamoa.net

Mr Andrew Peteru

Assistant Chief Executive Officer
Health Promotion & Preventative Services Division
Ministry of Health
Private Bag
Apia, SAMOA
Tel: + 685 21212
Email: andrewp@health.gov.ws

Mr Peseta Frank Fong

Assistant Chief Executive Officer
Policy and Research
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 1874
Apia, SAMOA
Tel: +685 22561
Fax: +685 24576
Email: frank.fong@maf.gov.ws

Mr Asuao Kirifi Pouono

Assistant Chief Executive Officer
Quarantine Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 1874
Tel: +685 20924
Fax: +685 20103
Apia, SAMOA
Email: kpouono@lesamoa.net

Mr Tony Aiolupo

Principal Officer
Animal Health & Production
Ministry of Agriculture & Fisheries
PO Box 1874
Tel: +685 22561
Fax: +685 24576
Apia, SAMOA
Email: taiolupo2002@yahoo.com

Mr Seuseu Tauati

Principal Officer
Quarantine Division
Ministry of Agriculture & Fisheries
PO Box 1874
Tel: +685 20924
Fax: +685 20103
Apia, SAMOA
Email: techpoly@samoaquarantine.gov.ws

Mr Auelua Sam Enari

Assistant Chief Executive Officer
Trade Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
PO Box L1859
Apia, SAMOA
Tel: +685 20471
Fax: +685 21504
Email: aelua@mfa.gov.ws

Mrs Tuifaasisina Mata Schuster

Representative
Samoa Consumers Association
Apia, SAMOA
Email: tmataschuster@yahoo.co.nz

Ms Christine Quested

Principal Nutritionist
Nutrition Centre
Ministry of Health
Private Bag
Apia, SAMOA
Tel: +685 21212
Email: christineq@health.gov.ws

Ms Feiloaiga Malaga

Nutritionist
Nutrition Centre
Ministry of Health
Private Bag
Apia, SAMOA
Tel: +685 21212

Ms Kuinimeri Asora

Environmental Scientist
Water Quality
Samoa Water Authority
Apia, SAMOA
Tel: +685 21267
Fax: +685 20761
Email: kuinimeri@swa.gov.ws

Mr Savali Time

Principal Officer
Fisheries Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box
Apia, SAMOA
Email: sgtime@lesamoa.net

Mr Papalii Granr Percival

President, SAME
Samoa Consumers Association
Apia, SAMOA
Tel: +685 24177
Fax: +685 20368
Email: percival@ipasifika.net

SOLOMON ISLANDS**Ms Judith Reynolds**

(Head of Delegation)
Codex Contact Point
Senior Food Inspector
Food Safety and Inspection Unit
Environment and Health Division
Ministry of Health and Medical Services
PO Box 349
Honiara, SOLOMON ISLANDS
Tel: +677 23446
Fax: +677 23446
Email: jreynolds@moh.gov.sb

TONGA**Ms Mele Amanaki**

(Head of Delegation)
Principal Food Technologist
Codex Contact Point
Department of Agriculture & Food
Ministry of Agriculture & Food, Forests & Fisheries
PO Box 14
Nukualofa, TONGA
Tel: +676 25355
Fax: +676 25093
Email: amanakim@kalianet.to

UNITED STATES OF AMERICA**Dr Catherine Carnevale**

(Head of Delegation)
Director, Office of International Affairs,
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration (HFS-550)
Harvey W. Wiley Federal Building
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740-3835, UNITED STATES
OF AMERICA
Tel: +301 436 1723
Fax: +301 436 2618
Email: catherine.carnevale@fda.hhs.gov

VANUATU**Mr Tekon Timothy Tumukon**

(Head Delegate)
Principal Plant Protection Officer – Plant health
Vanuatu Government Quarantine Department
Private Mail Bag 095
Port Vila, VANUATU
Tel: +678 25978
Fax: +678 23185
Email: tumukontt@gmail.com or
vqisvila@vanuatu.com.vu

Ms Emily Tumukon

Codex Contact Point for Vanuatu
Vanuatu Department of Trade, Industry and
Commerce
Private Mail Bag 030
Port Vila, VANUATU
Tel: +678 25978
Fax: +678 25978
Email: ftdc@vanuatu.com.vu or
etumukon@hotmail.com

Ms Jean Molsir

Development Cooperation Officer
Vanuatu Government Foreign Affairs Department
Private Mail Bag 9051
Port Vila, VANUATU
Tel: +678 22913 / 22347
Fax: +678 23142
Email: jmolsir@vanuatu.gov.vu

Mr Malas Akuma

Senior Compliance Officer
Trade and Business Support Section
Customs & Inland Revenue Department
Private Mail Bag 9012
Port Vila, VANUATU
Tel: +678 24544 / 22862
Fax: +678 22597
Email: amalas@vanuatu.gov.vu

INTERNATIONAL ORGANISATIONS**UNICEF****Dr Rosalina Sa'aga-Banuve**

Assistant Project Officer
Health and Nutrition
UNICEF
360 Victoria Parade
Suva, FIJI ISLANDS
Tel: +679 3300439
Fax: +679 3301667
Email: rsaagabanuve@unicef.org

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
(FAO)****Mr Dirk Schulz**

Food & Nutrition Officer
FAO Sub-Regional Office for the Pacific (SAPA)
Apia, SAMOA
Tel: +685 22127
Fax: +685 22126
Email: dirk.schulz@fao.org

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**Dr JinJing Zhang**

Technical Officer in Food Safety
World Health Organization (WHO)
Western Pacific Regional Office (WPRO)
PO Box 2932 (United Nations Avenue)
1000 Manila, PHILIPPINES
Tel: +632 528 9872 or 528 8001
Fax: +632 521 1036
Email: zhangj@wpro.who.int

Ms Nancy Macdonald

National Programme Officer
NCD/MNH WHO Office
Apia, SAMOA
Tel: +685 23756
Fax: +685 23765
Email: macdonaldn@sma.wpro.who.int

CODEX SECRETARIAT**Ms Annamaria Bruno**

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, ITALY
Tel: +39 06570 53283
Fax: +39 06570 54593
Email: Annamaria.bruno@fao.org

Ms Noriko Iseki

Senior Technical Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome, ITALY
Tel: +39 06570
Fax: +39 06570
Email: noriko.iseki@fao.org

SAMOAN SECRETARIAT**Ms Unasa Iulia Petelo**

Codex Contact Point
Assistant Chief Executive Officer
Fair Trading & Codex Development Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: iulia.petelo@mcil.gov.ws or
codex.secretariat@mcil.gov.ws

Ms Gladys Fuimaono

Secretary Samoa National Codex Committee
Principal Fair Trading & Codex Officer
Fair Trading & Codex Development Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: gladys.fuimaono@mcil.gov.ws

Mr Lyndon Chu Ling

Principal Investment Promotion & Industry
Development Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: lyndoncl@mcil.gov.ws

Ms Silveria Andersen

Senior Fair Trading & Codex Officer
Fair Trading & Codex Development Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: silveria.andersen@mcil.gov.ws

Ms Belinda Filo

Senior Investment Promotion & Industry
Development Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: belinda.filo@mcil.gov.ws

Ms Sootaga Lovo

Fair Trading Officer
Fair Trading & Codex Development Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: kalena.lovo@mcil.gov.ws

Mr Mark Fidow

Fair Trading Officer
Fair Trading & Codex Development Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: mark.fidow@mcil.gov.ws

Ms Terozita Uitime

Foreign Investment Registrar
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: terozita.uitime@mcil.gov.ws

Ms Jacinta Matulino

Investment Promotion Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: jacinta.matulino@mcil.gov.ws

Ms Jeddah Leavai

Investment Promotion Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: jedz_01@yahoo.com

Mr Ulisese Rimoni

Investment Promotion Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: ulisese.rimoni@mcil.gov.ws

Mr Roger Toleafoa

Industry Development Officer
Investment Promotion & Industry Development
Division
Ministry of Commerce, Industry and Labour
PO Box 862, Level 4, ACC House
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
Email: roger.toleafoa@mcil.gov.ws